

# CONCLUSION

## G RARD YOU

PR SIDENT DU CELAVAR

**E**ffectuer des conclusions, l'issue de deux journées aussi riches et denses, est un exercice délicat. Je suis, bien entendu, dans l'impossibilité de formuler une synthèse exhaustive et fidèle.

Je vais plus modestement mettre en exergue quelques idées majeures et des propositions plus laborieuses que celles contenues dans le texte initial mis en débat.

Intitulé «Du rural aux territoires : la contribution des associations», le titre de ces Assises est bien en phase avec le contenu des débats, en précisant qu'il s'agit de la contribution des associations d'animation et d'éducation que nous représentons.

## ■ Tout d'abord, je reprendrai les idées les plus marquantes sur l'analyse de la situation.

### ■ Sur le rural tout d'abord

Certes, le monde rural a vécu. Toutefois, l'espace rural demeure bien une réalité, comme espace de gestion extensive des ressources et du sol. En ville, la gestion y est beaucoup plus intensive. Le milieu rural est redevenu attractif, car il possède de riches ressources naturelles, patrimoniales et humaines.

Attractif, il est désormais convoité. On assiste à des confrontations dans l'usage du sol entre espace productif et espace récréatif, ce qui crée des sources de conflit. Autre évolution majeure, le milieu rural se diversifie.

### ■ Sur la recomposition des territoires

Le milieu rural est le théâtre d'une formidable recomposition territoriale, avec le succès des communautés de communes et l'émergence des pays. Ce grand chambardement aura des conséquences considérables pour les associations. Par exemple, des communautés de communes interviennent déjà dans certains champs qui étaient en quelque sorte "réservés" aux associations. Cela signifie des risques de marginalisation et d'instrumentalisation, mais aussi des opportunités pour repenser l'action des associations dans leur milieu.

Or, cette recomposition des territoires peut être source d'une grande confusion. Elle ne doit pas être une fin en soi. Elle n'a de sens que si elle accompagne la mise en œuvre d'un projet de développement territorial dans lequel sont impliqués les trois composantes suivantes : élus locaux, acteurs socio-professionnels, associations en tant que tel.

Cela a t bien illustr dans l'atelier 1, les associations sont en quelque sorte " le capital immat riel des territoires " par leur pouvoir d'innovation.

- **Troisi me fait majeur :** l'occasion du centenaire de la loi de 1901 relative au contrat d'association, la reconnaissance des associations comme un pilier essentiel de la R publique. Cela s'est traduit par la Charte d'engagements r ciproques sign e entre l'Etat et les coordinations associatives nationales membres de la CPCA (dont le CELAVAR), le 1er juillet 2001. L'enjeu est d sormais de la faire vivre dans tous les domaines minist riels, tant l' chelon national que r gional et d partemental, mais aussi de la d cliner avec les collectivit s territoriales. La Conf rence permanente des coordinations associatives (CPCA) a amorc ce sujet des relations avec l'Association des maires de France.

## ■ Les d fis relever sont nombreux. ■ J'en rel vrai quatre.

- **Dans les espaces en recul d mographique,** heureusement les moins nombreux, les associations sont souvent les seules offrir des services quand les services commerciaux et publics n'existent plus. Elles doivent le faire savoir, jouer un r le d'alerte dans le domaine de l'am nagement du territoire m me si, vu de Paris, ce probl me appara t secondaire au regard des tensions dans les banlieues.
- **Dans les espaces en croissance d mographique,** l'enjeu est de passer d'une logique de simple repeuplement des d marches de revitalisation pour lesquelles les associations d'animation rurale jouent un r le crucial d'accueil de nouvelles populations, de mixage des diff rentes populations (arrivants et r sidants), d'offres de services adapt es.

- **Dans tous les espaces**, les associations demeurent un acteur central dans l'offre de services aux personnes et dans les domaines éducatifs, culturels et sportifs.
- **Dans la plupart des espaces impliqués dans la recomposition territoriale**, les associations ont un rôle de vigilance à jouer pour que cette recomposition s'inscrive dans une perspective de projet de développement qui repose sur des valeurs chères aux associations d'éducation populaire : la démocratie participative et le développement durable, ce dernier étant défini comme la prise en compte et le respect des ressources humaines et naturelles du milieu.

■ **Les propositions que je mettrai en avant sont aussi au nombre de quatre.**

- **Stimuler et intensifier aux échelons local et régional le dialogue et l'action interassociatifs.** Le CELAVAR et les quelques coordinations CELAVAR régionales sont impliqués dans la CPCA. Nous saluons la volonté de réseaux associatifs de Midi-Pyrénées de mieux se coordonner et de s'orienter vers un CELAVAR régional. Le CELAVAR devra s'employer à relancer le développement de coordinations régionales, grâce à des actions appropriées d'information, de formation, voire d'accompagnement.
- **Inciter les associations locales de nos réseaux à s'impliquer dans les communautés de communes et dans l'émergence des Pays.** L'enjeu est de construire un dialogue interassociatif dans les nouveaux territoires, qui puisse permettre aux associations de repenser leurs actions mais aussi de faire émerger une ou des dynamiques associatives locales. Certes, rien ne peut se décider en la matière. Et il est bon de se redire que chaque association est indépendante et à son libre-arbitre.

Toutefois, les associations d'animation rurale que nous sommes doivent saisir cette chance historique d'être partie prenante de la transformation territoriale. L'histoire de nos associations montre que certaines ont initié le mouvement des Pays. L'enjeu est désormais de tendre le mouvement et d'ac-

compagner les associations – cette nouvelle donne, sans pour autant qu’elles y perdent leur âme, c’est – dire le projet qui fonde et justifie leur action.

- Aussi, la troisième proposition que je formulerai est la nécessité de **« décliner, dans un premier temps – l’ échelon régional et ensuite au niveau des Pays, la charte signée entre l’Etat et les associations regroupées au sein de la CPCA**. Elle pourrait servir de support à la définition de relations claires entre ces nouvelles entités territoriales et les associations qui entrent en partenariat avec elles.
- Enfin, je dirai que les associations sont confrontées à un sérieux dilemme. D’un côté, elles sont mieux reconnues, ce qui n’est pas pour nous déplaire. Mais d’un autre côté, elles sont, dans le cadre de logiques contractuelles, soumises à des règles administratives de plus en plus tatillonnes et de légitimes exigences d’évaluation. Or, ceci se fait dans le meilleur des cas – budget constant et parfois décroissant. De plus, nous venons de le voir, elles doivent intensifier les concertations interassociatives. Des exigences supplémentaires qui consomment du temps et exigent du savoir-faire, lequel reste à construire. C’est pourquoi, il est nécessaire de **faire évoluer les relations contractuelles vers un financement plus équilibré qui combine soutien au projet associatif et soutien aux actions**, selon des modalités qui restent à définir.

Si la tonalité de ces deux journées peut apparaître très consensuelle, nos objectifs politiques restent ambitieux : promouvoir des démarches participatives de développement local. Depuis dix ans, grâce à notre coordination CELAVAR, nous avons multiplié les collaborations entre nos réseaux et ainsi renforcé la crédibilité et la visibilité des mouvements associatifs d’animation et de développement rural. Ces collaborations doivent et peuvent désormais se multiplier aux échelons de la Région et des Pays.

Nous sommes très différents, mais nous nous retrouvons très facilement sur le fond et sur des valeurs communes.

Le respect de l’identité de chacun et cette démarche collective continueront à faire la force de nos mouvements et du CELAVAR.